

LE FONDS ROBERT-FERLAND

Concours de bourses

Des bourses de **1 000 \$** pour
encourager la persévérance
et la poursuite des
études.

**RAPPEL : TA
CANDIDATURE
DOIT ÊTRE
ENVOYÉE AU
PLUS TARD LE
20 JUIN 2023.**



Siège social

7500, chemin de Chambly
Saint-Hubert (Québec) J3Y 3S6

Téléphone : 450 462-2581
Sans frais : 1 800 361-5101

Bureau de Salaberry-de-Valleyfield

394, rue Dufferin, bureau 204
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 2A8

Téléphone : 450 371-7407
Télécopieur : 450 371-7004



À GAGNER : QUATRE BOURSES D'ÉTUDES DE 1000 \$ POUR LA PERSÉVÉ- RANCE SCOLAIRE !

Chaque année, grâce au Fonds Robert-Ferland, le Syndicat de Champlain (CSQ) offre quatre bourses de **1 000 \$** pour encourager des jeunes de 16 ans et plus à terminer leurs études (DES ou DEP).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, tu dois :

- Avoir 16 ans ou plus;
- Terminer un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'étude professionnelles (DEP) ou un programme de l'éducation des adultes dans une école ou un centre d'un des trois centres de services scolaires du territoire du Syndicat de Champlain (CSQ);

Pour obtenir plus d'informations et consulter le formulaire d'inscription, rends-toi sur ce site internet: syndicatchamplain.com/mon-syndicat/bourse-robert-ferland.

COMMENT S'INSCRIRE

1-Trouve un enseignant (Marie-Victorin) ou un membre du personnel de soutien (Des Patriotes et De la Vallée-des-Tisserands) pour parrainer ta candidature et remplis le formulaire d'inscription.

2-Ton parrain ou ta marraine devra composer un texte d'une demi-page pour expliquer les raisons pour lesquelles la bourse devrait te revenir.

3-Tu devras rédiger un texte d'une demi-page décrivant ton parcours et expliquant pourquoi une bourse t'aiderait à poursuivre tes études.

4-Présente une preuve d'admission à temps plein à un DEP ou un DES à l'éducation des adultes à la prochaine rentrée scolaire (2023-2024).

Ta candidature doit être envoyée au plus tard le 20 juin 2023 à cette adresse : jgravel@syndicatdechamplain.com.

Bonne chance !